EPFL

Bouclement 2023

Comptabilité

&

Contrôle de gestion

Novembre 2023

École
polytechnique
fédérale
de Lausanne

Présentation des intervenant·es

- **Bertold Walther** – Chef du service de comptabilité
- **Martin Schlatter** – Chef comptable
- **Laurent Clavel** – Chef de groupe comptabilité fournisseurs
- **Ana Silva** – Cheffe du groupe comptabilité débiteurs
- **Séverine Jaques** – Cheffe de groupe reporting & fonds budgétaires
- **Thierry Crocoll** – Chef du groupe de gestion des fonds de tiers
- **Sandrine Savary Rojard** – Responsable administration et communication VPF - Modératrice

Ordre du jour

- Principes généraux
- Périmètres de consolidation
- Comptabilité fournisseurs
- Comptabilité débiteurs
  - Nouveaux taux TVA 2024
- Gestion des fonds en fin d’année
- Inventaires

Questions & Réponses

- Posez vos questions via la **fonction «Q et R»**
- Chaque intervenant répondra directement à trois questions qui auront été sélectionnées à la fin de sa partie
- Si des questions subsistent à la fin de la présentation: **écrivez à** sf@epfl.ch

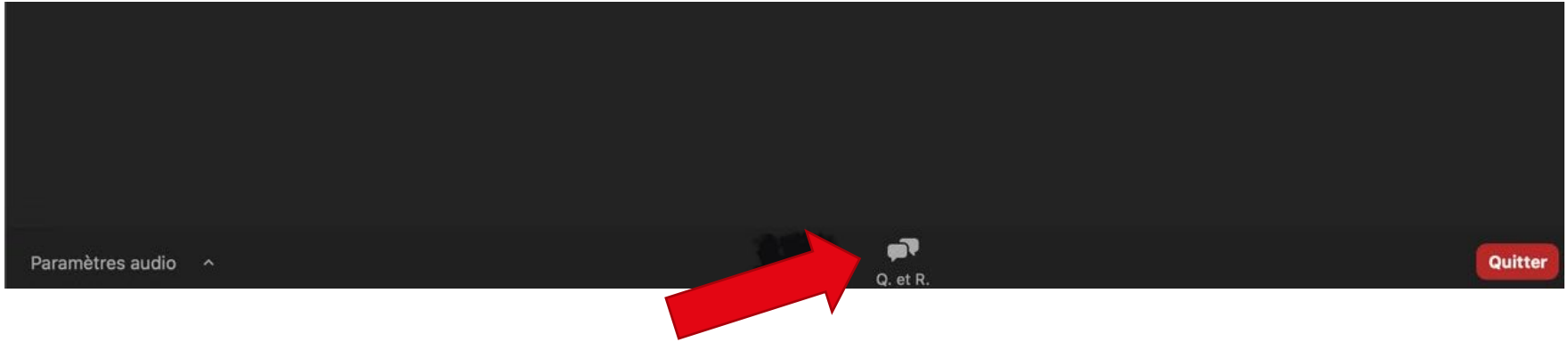

Documentation à votre disposition

- **Pages web VPF** → informations générales permettant de disposer des informations les plus importantes

Gestion des fonds
Factures fournisseurs
Factures de revenus
Remboursement des frais et cartes de crédit
Assurances
Registre des signatures
Bouclement mensuel et annuel
Boîte à outils
Inventaire

- **Articles de connaissance** → informations détaillées, procédures de travail
- **Factures fournisseurs** → toutes les informations
- **Formulaires** en ligne (et d'autres seront rajoutés sous peu)

Factures fournisseurs et OP
Transfert de réel
Transfert de budget
Correction d'écriture
Demande de droits d'accès Infocentre
Suppression d'une commande Achats Catalyse
Demande de support finance

PRINCIPES, INSTRUCTIONS ET CALENDRIER

Martin Schlatter
Chef comptable

Speaker

Pourquoi un bouclement annuel?

- Montre la situation financière de l'Ecole à un instant T.
- Obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés
- Ce document est destiné aux bailleurs de fonds, parlementaires et partenaires commerciaux.
- Comparaison entre entités publiques qui appliquent les même normes comptables (IPSAS).
- Révision des comptes consolidés à partir du 29 janvier par le CDF.

Instructions du bouclement annuel

- Cette présentation se base sur les instructions du bouclement annuel.
- Informations disponibles sur le site de la VPF

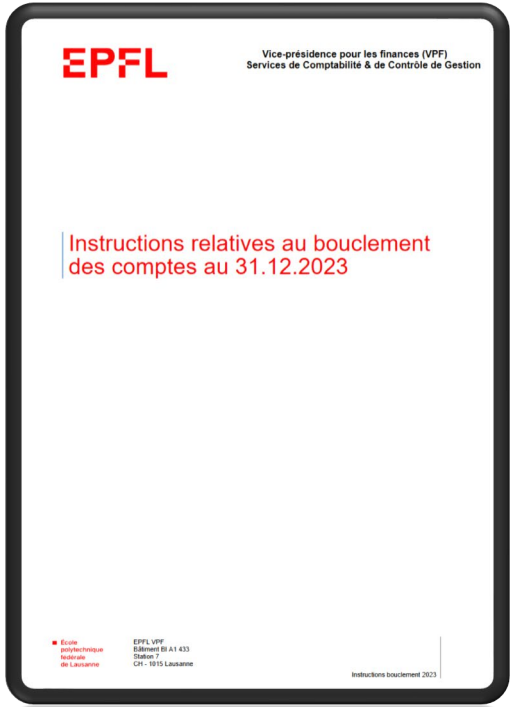

EPFL

Vice-présidence pour les finances (VPF)
Services de Comptabilité & de Contrôle de Gestion

Instructions relatives au bouclement des comptes au 31.12.2023

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

EPFL VPF
Bâtiment BI A1 433
Station 7
CH - 1015 Lausanne

Instructions bouclement 2023

Speaker

Principes généraux

- Délimitation correcte des charges, investissements et produits de 2023 et 2024, c'est-à-dire, nous comptabilisons sur l'année de la fourniture de la prestation ou du biens.
  - Prestations et biens fournis ou livrés à l'EPFL en 2023 → à comptabiliser comme charge ou investissement sous 2023
  - Prestations et biens fournis ou livrés à nos clients en 2023, ainsi que versements de nos bailleurs de fonds consommés en 2023 → à comptabiliser comme produit sous 2023
- Exhaustivité des charges, investissements et produits de 2023, dans les limites des seuils de matérialité.
- Consolidation des entités considérées comme contrôlées par l'EPFL et dans lesquelles l'EPFL dispose d'une influence significative.

Périmètres de consolidation

- La **consolidation des comptes** impliquent l'intégration des actifs et passifs, charges et produits de plusieurs entités dans les comptes de l'EPFL.
- Les opérations effectuées entre entités consolidées doivent être «éliminées», c'est pourquoi il faut les identifier tôt dans le processus de bouclement (délai 12.12). => identifier factures entre identités consolidées
- Les périmètres de consolidation restent les mêmes que 2022.
- Les délais de consolidation sont imposés par la Confédération et le CEPF

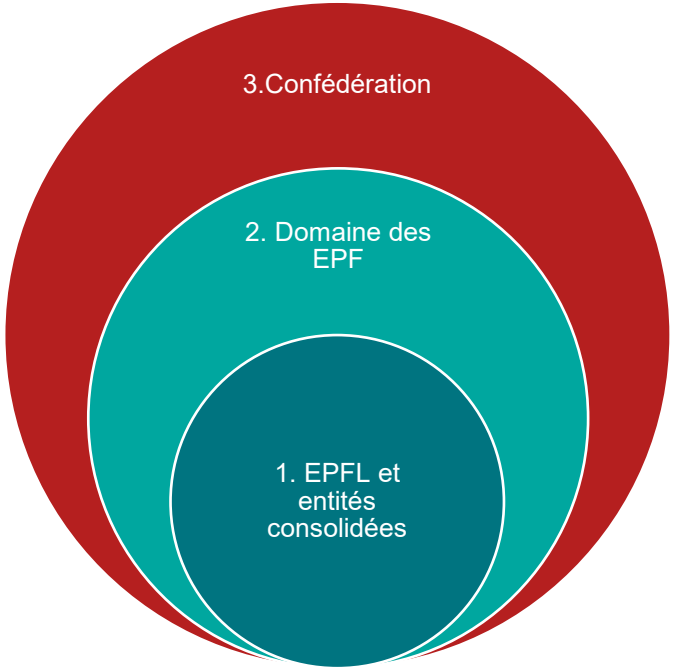

Périmètres de consolidation

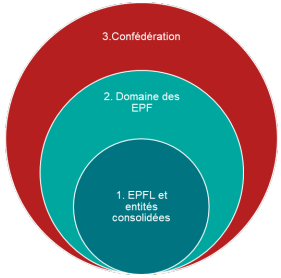

Périmètre 1
EPFL et ses entités consolidées

- EPFL
- Fondation pour les Etudiants de l'EPFL (FEE)
- Fondation EPFL Innovation Park (FEIP)
- Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE)
- Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE), STCC /SwissTech Hotel

Périmètre 2
Domaine des EPF

- CEPF (Conseil des EPF)
- EPFL
- ETHZ
- PSI
- WSL
- EMPA
- EAWAG

Échéances résumées dans les instructions

Chaque délai est détaillé dans le chapitre correspondant

3. Tableau des échéances

L'échéancier suivant résume les dates importantes pour les productions et transmissions des documents à la comptabilité. Pour chaque point, les informations détaillées se trouvent dans les chapitres qui suivent.

Réf.	Délai de transmission ou transaction	Activité de l'unité ?	Transmission à qui ? Dans quel outil ?	Chapitre
1	**1er décembre 2023, dernier délai**	➢ Envoi des demandes de « Transferts internes » dont l'un des fonds concernés est un fonds budgétaire	➢ Service de Contrôle de Gestion via le formulaire ServiceNow	6.1
1.1	**4 décembre 2023**	➢ Délai pour la saisie et le lancement de WF des salaires, délai de validation finale le 15.12.2023	➢ Gestionnaires salaires par workflow RH	14
2	**12 décembre 2023, dernier délai**	1) Achats de biens et services aux entités des **périmètres de consolidation 1 et 2** ➢ Approbation Sésame (Mes tâches) pour les prestations achetées aux **entités consolidées** (périmètres 1 et 2). 2) Facturation des revenus ➢ Émission des dernières factures clients, internes et externes (y c. entités des **périmètres de consolidation 1 et 2)**, concernant les prestations et biens livrés en 2023	➢ Service de Comptabilité via Sésame ➢ Sésame	4.1 5.1

COMPTABILITE FOURNISSEURS

factures fournisseurs, cartes de crédit, décompte de frais, passifs transitoires, et engagements

Laurent Clavel

Chef de groupe
Comptabilité fournisseurs

Factures Inter-compagnie

- Approbation et validation pour les prestations achetées en 2023 aux entités consolidées selon périmètres 1 et 2**, slide n°11**).

- **Mardi 12 décembre 2023** - Dernier délai de validation

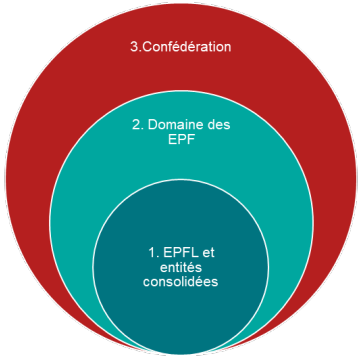

Ordres de paiements

- L'envoi au Service de Comptabilité des documents comptables pour le paiement des dépenses suivent deux canaux distincts:

  - **Canal ServiceNow**: les **ordres de paiement A et les demandes de chèque BPR** (ordres de paiement B) doivent uniquement nous être transmis par l'intermédiaire du formulaire ServiceNow.

- **Mardi 19 décembre 2023** - Dernier délai de validation des **ordres de paiement A et B**

Factures fournisseurs

- **Canal Dématérialisation:** les factures fournisseurs qui ne sont pas directement envoyées à **accounts.payable@epfl.ch** par votre fournisseur peuvent être transmises par vos soins à cette adresse.

- **Mardi 2 janvier 2024 à 23 heures…**

Nous recommandons vivement l'approbation des factures dématérialisées et la validation de réception de marchandises jusqu'au vendredi 22 décembre 2023.

- les factures dématérialisées qui ne seront pas approuvées par les unités jusqu'à ce délai seront traitées sur 2024
- Dernier délai pour la validation de réception de marchandises de 2023 (commandes Catalyse) afin de permettre la gestion des passifs transitoires via ce système

Transmission des factures Fournisseurs

Taux d'erreur

ERREUR
27387

CODE D'ERREUR	NOMBRE
Nom et adresse du fournisseur manquants	1232
Nom, adresse et numéro du fournisseurs incorrects	1426
Type de facture inconnu	1
Date invalide	1033
Devise manquante	112
Montant TTC total manquant	77
Taux TVA manquant	205
No de commande manquant	9
Facture sans n° de commande EPFL (400xxxxxx) ou sans adresse email @epfl.ch	17932
BVR et réf. bancaire manquants	719
Références bancaires manquantes	3616
Facture pas transformable	2738
Rappel	2867
No de commande incorrect	1047
Document retourné dans Xchange	25

Cartes de crédit

- Toutes les cartes de crédit d'achat – Cycle de dépenses du 11 novembre au **Mardi 12 décembre 2023** - Dernier délai pour effectuer un **achat 2023**. (y c. pour un voyage de 2023). Les achats du 13 au 31 décembre 2023 seront comptabilisés sur janvier 2024

- Délai du **jeudi 15.12.2023** pour **imputer et valider** toutes les dépenses comptables du cycle de décembre 2023. Les justificatifs, la V2 et la facture Viseca sont à transmettre par courrier interne avant la fin de l'année

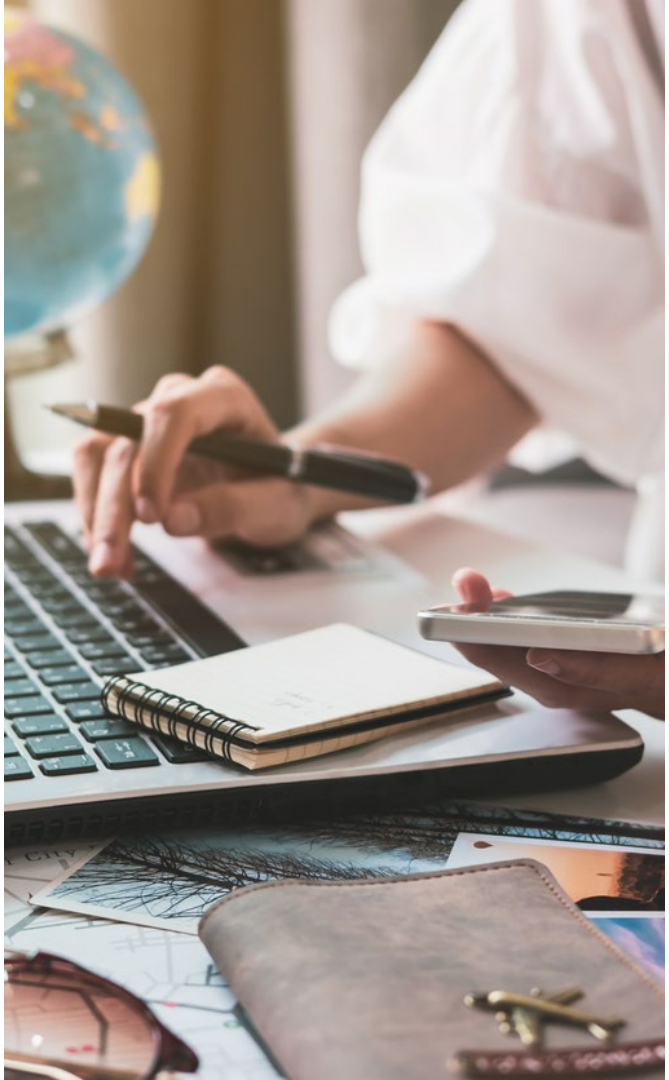

Décomptes de frais

- Pour rappel, c'est seulement lorsque le décompte de frais est complété avec toutes les dépenses des différents canaux d'achat et validé intégralement par les unités, et contrôlé par le service Comptabilité, que les charges apparaissent sur les fonds
- Afin de permettre la comptabilisation d'un maximum de décomptes de frais sur les fonds en 2023, nous adaptons en fin d'année les délais de traitement de certaines tâches par les unités et par le Service Comptabilité:

  - Délai du **vendredi 15.12.2023**: Derniers achats par les unités des dépenses de voyage 2023 via CFF/Ticket Shop pour que la dépense soit imputée via un décompte de frais sur l'exercice 2023. (2 factures mensuelles)

  - Délai du 21.12.2023 au **mercredi 03.01.2024**: période pendant laquelle les unités peuvent valider les derniers décomptes de frais de 2024

Annexe 3: Cycle de validation des achats «voyage» effectués avec la carte de crédit d'achat

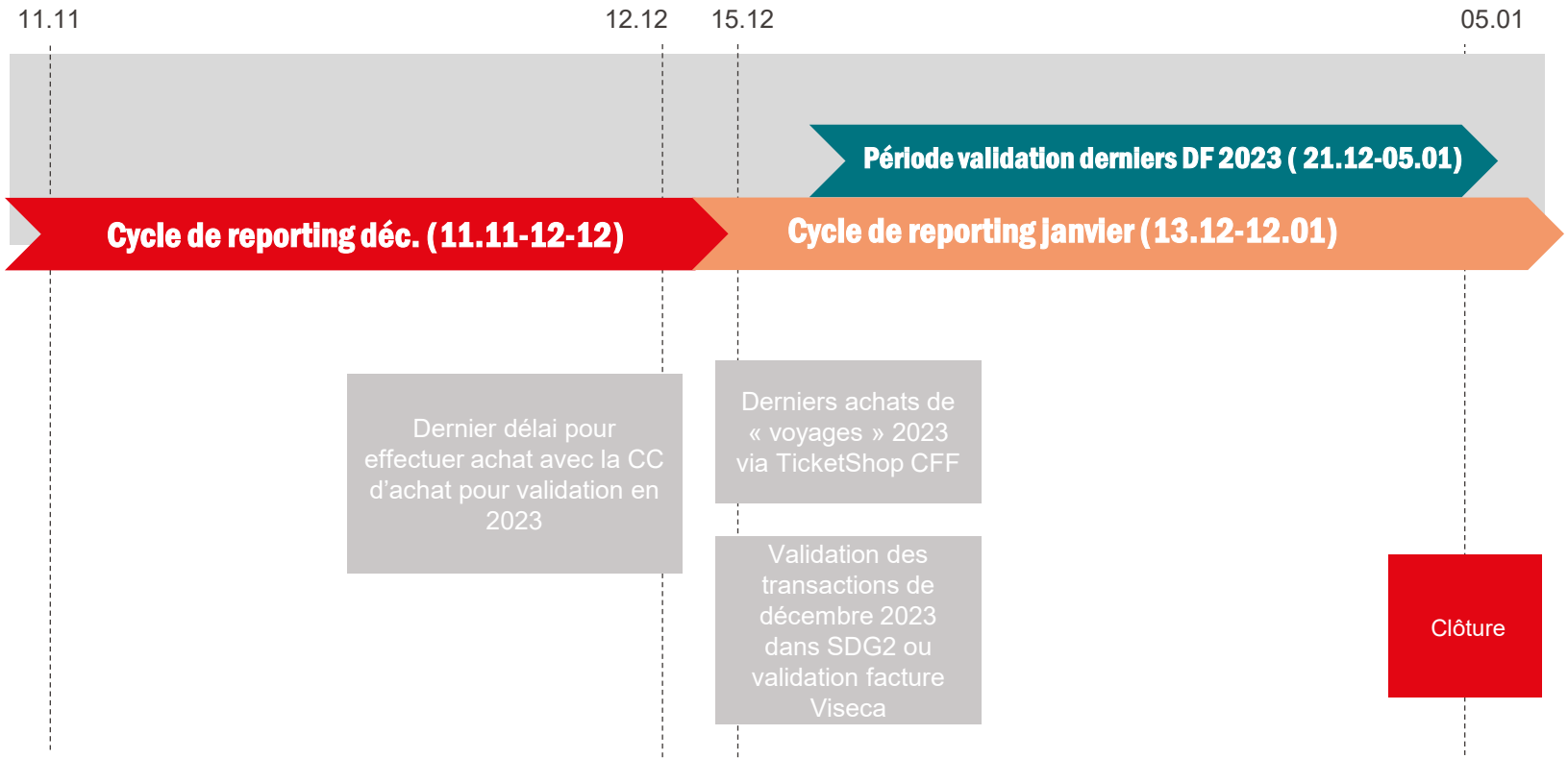

Avances à court terme/Expériences

- Si vous avez demandé une avance pour un événement terminé en 2023 (p.ex. avance de caisse pour conférence, fonds de caisse pour expériences), restituer le montant avancé ou le solde avec les quittances des dépenses, les documents originaux par courrier interne, copie par sf@epfl.ch.

- Effectuer le décompte final au cours du mois de novembre, mais au plus tard le **mardi 12 décembre 2023**

Petites caisses d'unité

- Recommandation: Clôture volontaire des caisses d'unité
  - Sur 700 unités opérationnelles, 580 fonctionnent sans caisse

Des alternatives efficientes existent:

Types d'achat S2 2022 S1 2023	S2 2022	S1 2023	Total	Alternatives
Achats fournitures	7'523	364	7'887	Catalyse
Nourriture et boissons	7'119	2'033	9'152	Catalyse, décompte de frais
Poste	4'808	328	5'137	Décompte de frais ou facture
Per diem	2'300		2'300	Décompte de frais ou OP A
Cadeaux	1'621		1'621	Catalyse, décompte de frais, facture
Transports publics	432	176	608	Décompte de frais, Ticketshop
Prix	260	2'500	2'760	OP A
Essence	240		240	Décompte de frais, OP A
Remboursements	255		255	Décompte de frais, OP A
Parking	161		161	Décompte de frais, OP A
Autre		367	367	Décompte de frais
Total général	24'719	5'769	30'489	

Petites caisses d'unité

Nous vous prions de bien vouloir :

- a. Numéroter les opérations dans votre décompte de Petite Caisse
- b. Adresser à sf@epfl.ch un fichier PDF avec tous les justificatifs numérotés et classés dans l'ordre des opérations en répondant à la question :

Avez-vous encore besoin d'une petite caisse ?	Non	Merci de m'indiquer comment restituer le solde
	Oui	Merci de nous indiquer précisément pour quelles transactions vous souhaitez conserver une petite caisse

Effectuer un dernier décompte durant le mois de novembre, mais au plus tard le **mardi 12 décembre 2023**

Passifs transitoires Catalyse

- Pour le matériel commandé directement via l'application Catalyse et livré jusqu'au **31 décembre 2023**, le service Comptabilité produira des listes de passifs transitoires par fonds, pour les acquisitions > CHF 10'000.-.

- **Il est important de réceptionner la marchandise dans ces cas, dernier délai le mardi 2 janvier à 23 heures.**

- Ajouter le bon de livraison à la commande sous «Ajouter une pièce jointe»:

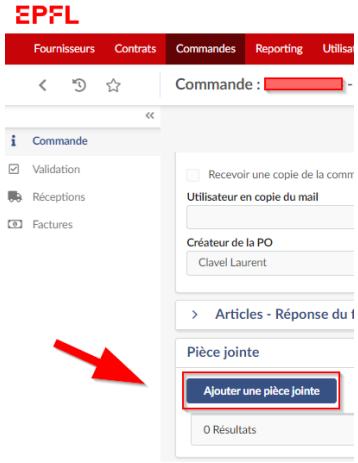

Passifs transitoires sans commande

Mardi 19.12.2023: dernier délai d'envoi via sf@epfl.ch

- Listes des **«Produits à recevoir» et «Charges / investissements à payer»** (actifs et passifs transitoires), TVA incluse, concernant tous les fonds.
- Utiliser le fichier «Annexes bouclement 2023.xlsx» sur le site de la VPF.

Ces documents de passifs transitoires concernent uniquement les commandes qui n'ont pas pu être effectuées via le système Catalyse.

Passifs transitoires sans commande

- Prestations des fournisseurs 2023 > CHF 10’000.- par facture, livrées ou effectuées jusqu’au 31 décembre 2023 mais non encore facturées au moment du dernier envoi des factures au Service Comptabilité

- Seuil: CHF 10’000 **par facture**

- Joindre pour chaque position une copie pdf de la preuve de livraison en 2023 (bulletin de livraison) ou autre preuve écrite

- Ajouter une TVA à payer de 7.7% (TVA d’un fournisseur suisse, TVA facturée par la douane lors de l’importation d’un bien, ou TVA auto-imposée lors de l’achat de prestations de service provenant de l’étranger)

Passifs transitoires sans commande

- Distinguer les investissements (biens durables de valeur > CHF 10’000.- par article) des charges. Pour ces investissements, inscrire le compte budgétaire 141600 pour le mobilier/machines/véhicules, 142600 pour l’informatique et 141820 pour les investissements immobiliers

- Annoncer les transitoires en devises de la commande ou de la facture à payer; elles seront comptabilisées dans la monnaie étrangère de la commande. Séparer les transitoires par fonds et par devise

- Taux de change des transitoires = taux comptable de décembre se trouvant sur ServiceNow

Gestion des engagements

- Pour rappel: les commandes passées dans les systèmes de E-Buying génèrent des engagements.
- Vous avez la possibilité de supprimer un engagement qui n'est plus justifié; ceci est important dans le cadre de l'identification correcte des passifs transitoires via l'application Catalyse.
- Vous avez aussi la possibilité de déplacer un engagement à une autre date, sur l'année en cours ou sur l'année suivante.
- Les marches à suivre sont expliquées sur le site Sharepoint Aide SESAME.

Mardi 2 janvier 2024 à 23 heures

Didacticiels/Aide Catalyse

EPFL

Fournisseurs | Contrats | Commandes | Reporting | Utilisateurs | Aide

Aide

Bienvenue sur la page d'aide CATALYSE

DOCUMENTATION :

Les liens suivants vous permettrons de vous familiariser avec l'application

- Les types de commande sur CATALYSE
- Les trucs et astuces

VIDEOS/TUTORIELS :

- Commande catalogue
- Commande Jaggaer catalogue
- DA libre

SUPPRESSION DE COMMANDE :

- Formulaire de suppression de commande (Service Now)

A DISPOSITION :

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, n'hésitez pas à :

- Consulter les informations sur la page des achats à l'EPFL
- Contacter le support CATALYSE qui est à votre disposition : 1234@epfl.ch

Cas particuliers

- **Factures de loyer 2024** à payer au 1er janvier: ces factures sont à approuver (Démat) jusqu'au **mardi 19 décembre 2023**

- **Equipement scientifique**: L'identification des passifs transitoires concernant les fonds centraux d'ECO (Office des équipements et des centres) se fera également via l'application Catalyse. Il est donc important de réceptionner la marchandise et de joindre le bon de livraison sous la commande jusqu'au **mardi 2 janvier 2024**

- Factures **Lyreco, Distrelec, Kaiser+Kraft, Office Leader, Electro-Matériel, Microsynth, Presto Café Services et Bechtle direct** (E-Bill): valider en cas d'écart les factures électroniques à réception, mais au plus tard jusqu'au **vendredi 5 janvier 2024**

- **Billets CFF/Ticket Shop:** Les derniers achats de billets de train CFF de 2023 hors «voyage», correspondant à la période d'achat de la deuxième quinzaine de décembre, seront enregistrées sur 2023 le **vendredi 5 janvier 2024**

Stocks de matières et marchandises

- **Stocks**
  - Tout stock de KCHF 100 ou plus doit être présenté individuellement au bilan, selon le manuel comptable
  - Responsables finances des facultés et VP (RFF) sont priés de déclarer tout nouveau stock au Service Comptabilité, jusqu'au **mardi 19 décembre**. Merci aux RFF de faire une déclaration également même s'il y a rien à déclarer.

Stocks actuellement présentés au bilan :

Nom du stock	N° de centre financier	Faculté/VP
CMi	1003	VPA
Exploitation CVS	0047	VPO
Matériel de protection	0051	VPO
Mobilier	0048	VPO
Magasins ISIC	0620	FSB
Magasin facultaire SV	1385	FSV
Animalerie SV/CPG	1321	FSV

Clôture des comptabilités auxiliaires

Délai vendredi 5 janvier 2024

- Pour le Service Comptabilité, fin de comptabilisation des factures fournisseurs, décomptes de frais, ordres de paiement et factures débiteurs 2023 et des actifs/passifs transitoires

Délai mercredi 10 janvier 2024

- Clôture de la comptabilité budgétaire.

Gestion des inventaires

- Sous réserve de la décision par la direction…
  - Le contrôle d'inventaire aura lieu dorénavant au moins 1 fois tous les 3 ans; le contrôle d'impairment reste annuel
  - Les équipements dont la mise à l'inventaire est facultative ne seront plus contrôlés officiellement mais devront être tenus à jour par l'unité

52'671 équipements

Données au 10.07.2023

Valeur d'acquisition 917 MCHF

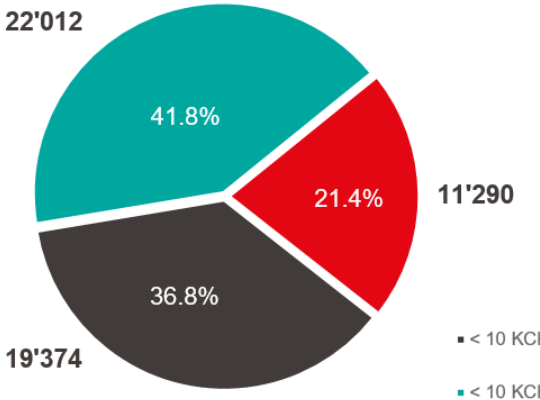

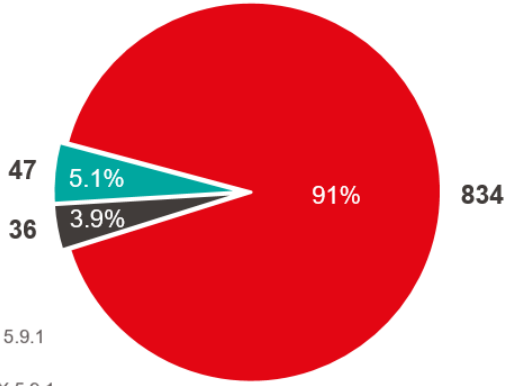

- < 10 KCHF optionnel selon LEX 5.9.1
- < 10 KCHF obligatoire selon LEX 5.9.1
- ≥ 10 KCHF

Réponses aux questions

Speaker

COMPTABILITE DEBITEURS

Facturation interne et externe, nouveaux taux TVA 2024

Ana Silva

Cheffe de groupe
Comptabilité débiteurs

Délai au mardi 12 décembre 2023

- **Factures débiteurs «externes»**:
  - concernent les sociétés et bailleurs de fonds externes à l'EPFL
- **Factures débiteurs «internes»:**
  - concernent les unités de l'EPFL

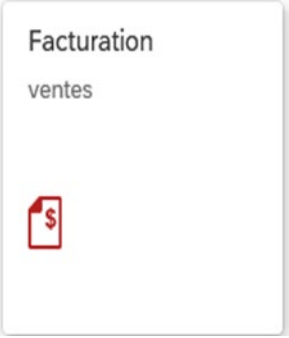

- Facturer séparément les prestations 2023 et 2024
- **Etablissement des dernières factures clients** «sésame», internes et externes, concernant 2023, y.c. les factures clients «inter compagnie» des entités consolidées selon périmètre 1 et 2.
- **Validation des factures clients jusqu' au 5 janvier 2024.** Au-delà de cette date, aucune recette ne pourra être comptabilisée sur 2023.
- Question? Contactez le support finance: sf@epfl.ch

Nouveaux taux TVA 2024

A partir du 1er janvier 2024 les taux de la TVA vont augmenter.

- Taux normal: 8,1%
- Taux réduit: 2,6%
- Taux spécial pour l'hébergement: 3,8%

Voir Info TVA 19 «Relèvement des taux d'impôt au 1er janvier 2024»

Nouveaux taux TVA 2024

Aperçu des modifications les plus importantes pour l'EPFL

Conséquences sur le plan de la facturation des biens et prestations de service à partir du 01.01.2024 (nos débiteurs)

- C'est le moment ou la période de la fourniture de la prestation (livraison)
- Eviter de facturer sur une même facture des prestations étalées sur 2023 et 2024, c-à-d faire deux factures séparées
- Refacturations: prêter attention aux taux de TVA sur les factures fournisseurs; appliquer les mêmes taux lors de la refacturation

Date livraison = année comptabilisation

Il est possible de **renseigner le champ «Date de livraison de la prestation» pour préciser l'année comptable**, par exemple pour une facturation anticipée en décembre d'un loyer concernant 2024:

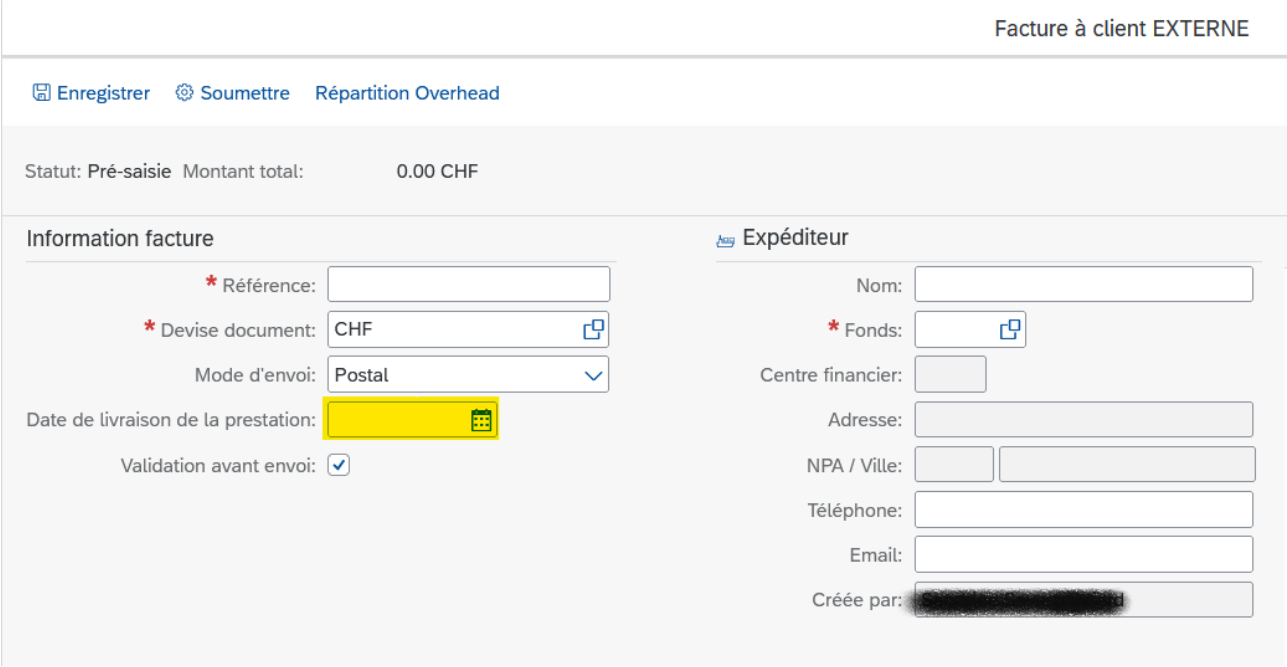

Réponses aux questions

Speaker

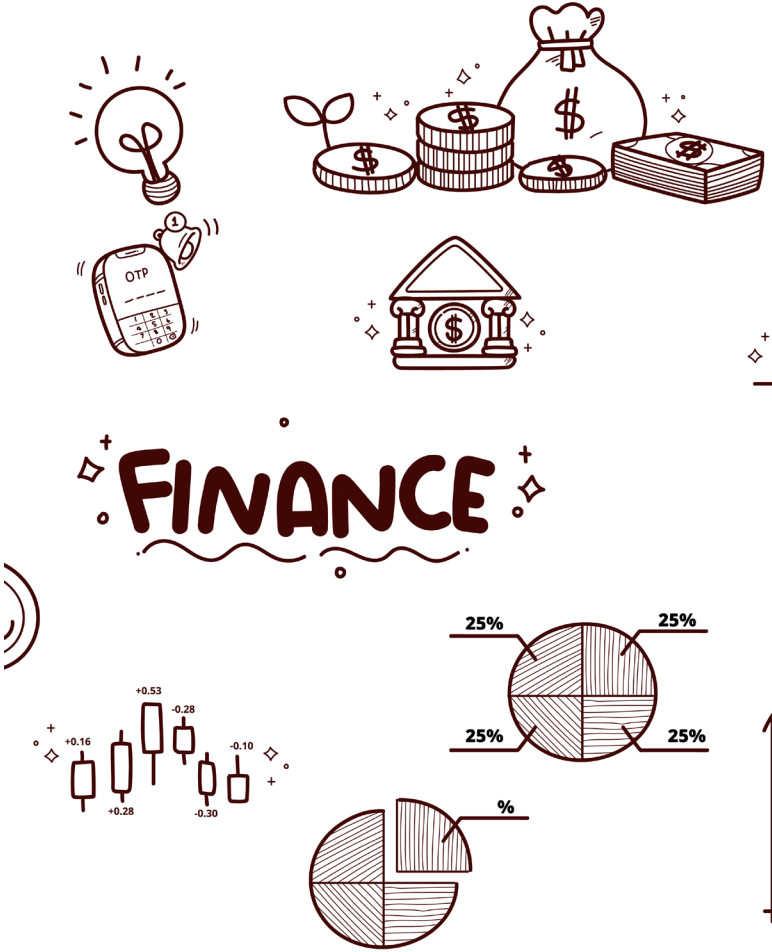

GESTION DES FONDS BUDGETAIRES

Séverine Jaques

Cheffe de groupe
Reporting & fonds budgétaires

Gestion des fonds - fonds budgétaires

- Rappel
  - Pas de report en fin d'année (Art. 16 RF – al. 5) «mécanisme de roll-over excepté»
  - Fonds 3029012 Dotation (Env. A)
  - Fonds de fonctionnement XXXX-1 (Env. B)
  - Fonds «EPFL» impactant votre budget (Env. B)
    - 6029011 AE/AC
    - 6029016 PI/HA
    - 6029018 Autre personnel irrégulier

Gestion des fonds - fonds budgétaires

- Contrôles (à faire dans les unités)
  - Vérification mensuelle de la comptabilisation correcte des écritures comptables
    (Art. 72 RF – al. 2)
    - ➢ Permet de se conformer aux délais pour les corrections et transferts
  - Tout dépassement sur un fonds doit être signalé par le responsable d'unité au RFF
    (Art. 72 RF – al. 4)
    - ➢ S'assurer qu'il n'y ait pas de dépassement de budget; sinon -> suivre les instructions de vos RFF (compensation Oui/Non? Combien?)

Gestion des fonds - Atterrissage budgétaire

→ Rapport GUID via **Infocentre Finance**

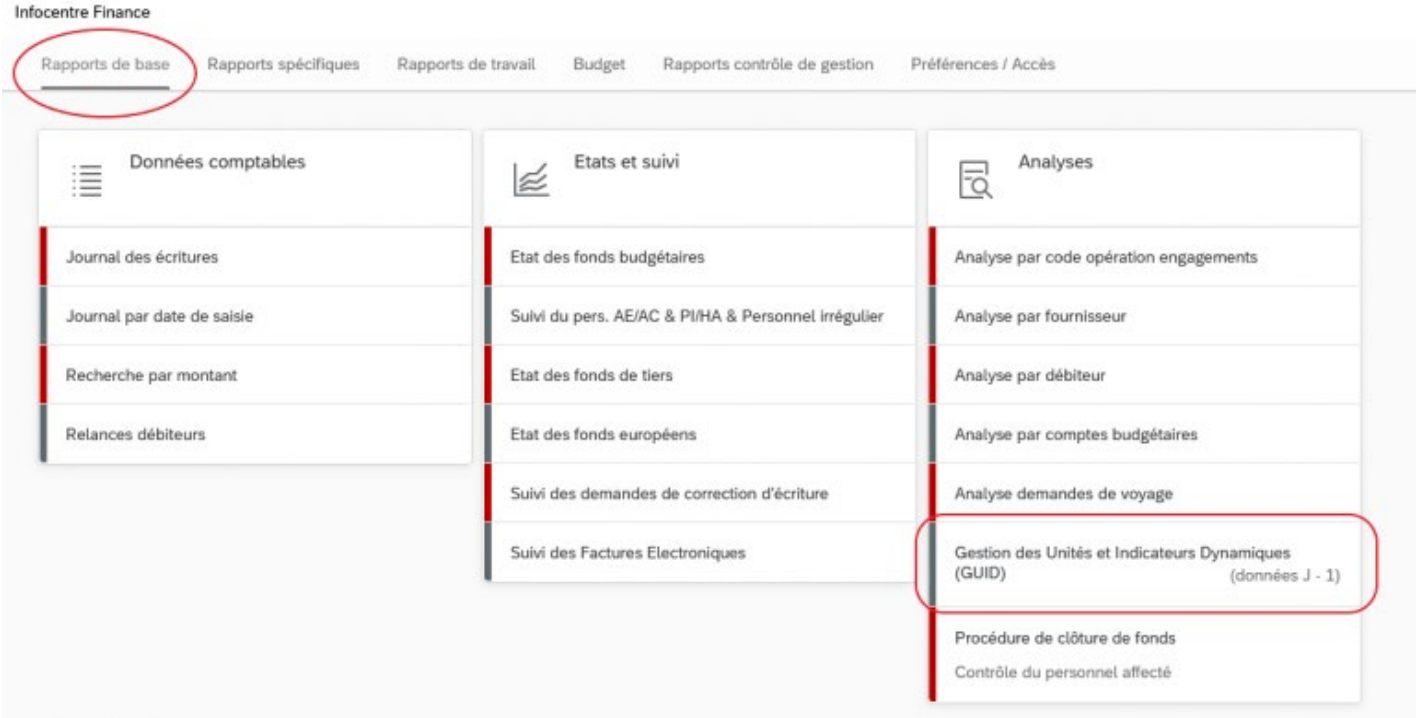

Aide et support : ici

Gestion des fonds - Atterrissage budgétaire

→ Rapport GUID via **Infocentre Finance**

Nouveauté

Dépenses à venir

Vous avez désormais la possibilité d'ajouter des dépenses à venir dans une nouvelle colonne. Cette fonctionnalité est disponible sur les tableaux des dépenses budgétaires, suivi des fonds de tiers et dépenses globales.

Une colonne atterrissage a également été ajoutée en regard à ce nouvel indicateur. Il s'agit du disponible réduit par les dépenses à venir et les simulations de salaires.

Fonds		Disponible	Simulation salaires	Dépenses à venir	Atterrissage
3029012	Salaires (dotation)	104 817	283 845	10 000	-189 028
0000-1	LABO fonct.	1 526		28 000	-26 474
600000	Mandats divers	5 000		1 000	4 000
514123	FNS	-12 225	3 133		-15 358

Les dépenses à venir sont modifiables manuellement de la même manière que les simulations salaires (Accéder au didacticiel : simulation de salaires) depuis l'onglet des dépenses budgétaires ou du suivi des fonds de tiers. Il suffit de :

- Cliquer sur la cellule bleue pour ouvrir une nouvelle page
- Indiquer un numéro de ligne
- Entrer la date estimée à laquelle aura lieu la dépense
- Compléter avec une brève description
- Estimer le montant de la dépense à venir
- Enregistrer et fermer la page
- Actualiser les tableaux en cliquant sur

Vous avez également la possibilité d'ajouter des commentaires personnels via le clique droit sur les cellules enregistrées

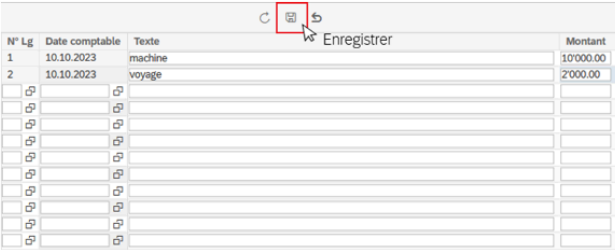

N'oubliez pas de mettre à 0 la dépense à venir lorsque cette dernière a été réellement comptabilisée sur le fonds

N'oubliez pas d'actualiser les rapports avec

Gestion des fonds - Atterrissage budgétaire

→ Rapport GUID via Infocentre Finance

!! Penser à «nettoyer vos engagements» !!

GUID
Dépenses budgétaires (CHF)

Dépenses globales | Dépenses budgétaires | Suivi des fonds de tiers | Simulation salaires | Liste des collaborateurs | C/A Fournisseurs (5 ans)

Client	Fonds		Budget initial 2023	Budget révisé au 10.2023	Réel période au 01.2023 - 10.2023	Solde 10.2023	Eng. au 30.10.2023	Disponible	Conso (%) au 10.2023	Simulation salaires au 31.12.2023	Dépenses à venir	Atterrissage
Salaires (dotation)	3029012	Salaires (dotation)	735'366	742'508	-626'688	115'820		115'820	84 %	109'326		6'494
Fonctionnement	1234-1	fonct.	100'000	175'710	-130'760	44'950	28'501	16'449	74 %		20'758	-4'309
	6029011	AE/AC			-9'575	-9'575		-9'575	0 %	630	7'500	-17'705
	6029040	Cplt FN doctorants			-3'786	-3'786		-3'786	0 %	904		-4'689
	Résultat		**100'000**	175'710	-144'121	**31'589**	28'501	**3'088**	**82 %**	1'534	**28'258**	-26'703
Résultat global			**835'366**	918'218	-770'808	**147'410**	28'501	**118'908**	**84 %**	110'860	28'258	-20'209

Le solde du fonctionnement ne permet **pas** de couvrir la projection des dépenses déjà connue pour novembre et décembre (31'589-28'501-1'534-28'258 = -26'704)

Le solde de la dotation permet de couvrir la projection des salaires pour novembre et décembre (115'824 – 109'326 = 6'494 de sous-dépenses)

Gestion des fonds – Demande de transferts

- **Demandes qui ne pourront pas être prises en considération:**

  - **Demandes assimilables à des <u>corrections d'écritures hors délai</u>**
    (sauf exception art. 31 du RF)

    - Demande de transfert correspondant précisément à une ou plusieurs écritures déjà comptabilisées dans Infocentre = correction d'écriture;
    - Le délai est échu et la modification n'est plus possible lorsque la période comptable suivant la date de comptabilisation est bouclée (Art. 31 RF – al. 1)

  - **Demandes de transfert assimilables à de <u>la pluri-annualisation</u> de fonds provenant du budget**

    - Transfert de fonds budgétaire à fonds de tiers sans comptabilisation de la dépense (machine non livrée / activité initiée/payée en 2023 mais réalisée en 2024 / bourses et prix etc.)
    - Le soutien à une conférence sans décompte final démontrant la nécessité de financement

Gestion des fonds - Délais

- Transferts et corrections hors délais (selon exception art. 31 du RF) quand un des deux fonds impactés est **un fonds budgétaire**:
  1er décembre 2023
- Extournes de salaires à communiquer aux RH (Dotation et AE/AC / PI/HA):
  4 décembre 2023
- Transferts et correction hors délais (selon exception art. 31 du RF) sur **fonds de tiers**:
  19 décembre 2023
- Corrections d'écritures en ligne:
  3 janvier 2024 (plus de correction possible - pour 2023 - dès le 4 janvier 2024).

Gestion des fonds

- Que se passera-t-il après le 1er décembre
  - Nous traiterons en priorité les demandes reçues dans les délais;
  - Seuls les demandes identifiées et **validées par un RFF** reçues après le 1er décembre seront examinées, une fois les demandes reçues dans les délais traitées;
  - Nous traiterons autant de demandes conformes au RF que possible;
  - Dans la mesure du possible, nous traiterons toutes les demandes concernant des projets avec reporting au(x) bailleur(s);
  - Les autres demandes envoyées après le 1er décembre seront refusées;
  - En cas de refus, l'unité et le RFF seront informés par le CdG du refus et du motif;

Gestion des fonds - Equilibrage entre fonds désignés et fonds réservés

- Pourquoi cet équilibrage?
  - Application de l'art. 25 al. 4 du Règlement financier (LEX 5.1.1)
  - Dans le cadre de la mise à jour de la Directive sur les réserves (LEX 5.1.2), il est important d'identifier l'entier des soldes impactant les fonds réservés dans le but de faciliter le plan d'utilisation des réserves.
- Cette opération est effectuée directement par le service Contrôle de Gestion
- Tous les fonds désignés avec un solde négatif (mandats divers, fonds 6xxxxx) seront mis à zéro d'ici au 10 janvier 2024, au moyen du fonds réservé (7xxxxx) de l'unité de rattachement
- Si l'unité concernée n'a pas de « réserves », le CDG prendra directement contact avec elle, afin de déterminer quand le fonds réservé sera régularisé.
- **Tous les fonds désignés** avec un solde positif supérieur à CHF 50'000.- (état au 31.12.2023) feront l'objet d'un transfert sur le fonds réservé

EPFL

Réponses aux questions

École
polytechnique
fédérale
de Lausanne

GESTION DES FONDS DE TIERS

Thierry Crocoll

Chef du groupe
Gestion des fonds de tiers

Fonds de Tiers

- Solde reporté intégralement sur l'année suivante
- Corrections d'écritures via infocentre
  - **Délai : 3 janvier 2024**

Régularisation et clôture des fonds de tiers échus

- Quels sont les fonds de tiers concernés?

  Au moins ceux échus jusqu'au **30 septembre 2023**
- Compensation avec le fonds réservé de l'unité
- Que faut-il faire?
  - Mutation du personnel à l'aide du workflow RH
  - Suppression des commandes (engagements) non soldées
  - Demande de transfert à compléter via support.epfl.ch (Menu accueil/Demandes/Finance/Transfert de réel)
  - Si le fonds doit rester ouvert, fournir une explication (avenant, prolongation, etc.)

Fonds de Tiers

Heures 2023 validées dans Chronos

- Afin d’assurer l’éligibilité des salaires pour l’année 2023, nous vous recommandons d’effectuer un contrôle de cohérence des heures validées en 2023.
- Si une personne est imputée à 100% sur le projet, mais que les heures validées dans Chronos sont inférieures, la différence pourrait être considérée inéligible et retirée du prochain rapport financier.
- Ainsi, nous vous invitons à effectuer une correction du taux d’imputation à l’aide du workflow RH dès que possible.

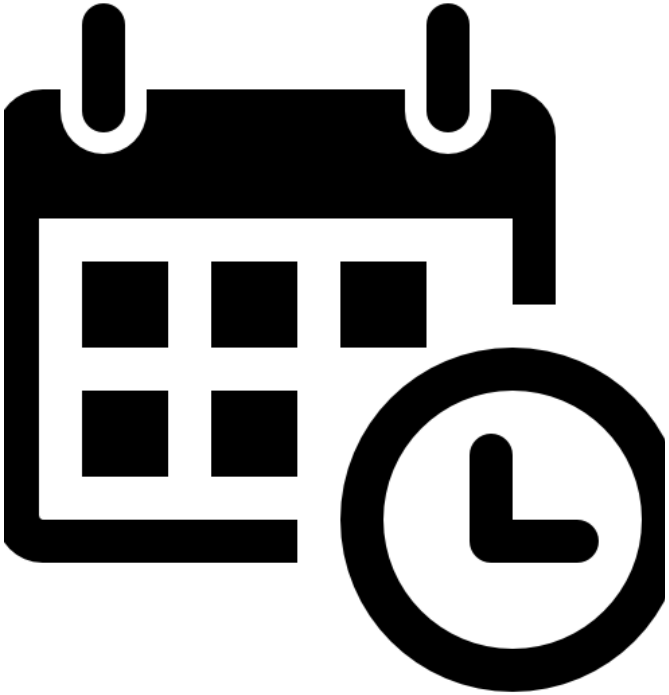

Annonce de contrats de recherche, subsides ou autres signés en fin d'année

Afin d'assurer la prise en compte de tous les revenus futurs en comptabilité, les contrats de revenus en lien avec des financements de projets de recherche ou de sponsoring signés en fin d'année doivent être annoncés au plus vite à l'instance concernée (ReO, TTO…) et déposés sur la base **GRANTSDB** **jusqu'au 3 janvier 2024**.

Réponses aux questions

EPFL

Merci